

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES



SAS DELEONORA - 3D Home Service
1 rue des Cévennes – 26600 La Roche De Glun
www.3dhomeservice.com

Définitions : Dans les présentes Conditions Générales de Vente et de Service (ci-après CGVS) sont entendus par :

« 3D HOME SERVICE » : SAS DELEONORA, société au capital de 5.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Romans sur Isère sous le numéro 822 264 446, dont le siège social est situé 1 rue des Cévennes à 26600 LA ROCHE DE GLUN.

« CLIENT » : Toute personne morale ou physique (particulier, entreprise individuelle, société commerciale, profession libérale, association, collectivité territoriale, institution et collectivité publique, etc. ...) avec laquelle la SAS DELEONORA conclut un contrat de quelque nature que ce soit notamment de vente ou de prestation de service.

« Commande ou marché de travaux » : Le contrat liant le client à la SAS DELEONORA et portant sur toute prestation de services ou vente de produit ou matériel de quelque nature que ce soit commercialisé ou fourni par la SAS DELEONORA.

1 – GENERALITES

Les CGVS sont applicables à toute commande ou marché de travaux enregistré à compter du 3 novembre 2016. Le fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client de l'intégralité des clauses et conditions prévues par les présentes CGVS. Les CGVS de 3D HOME SERVICE prévalent sur toutes autres conditions, y compris les conditions générales d'achat, de vente ou de marché, sauf dérogation écrite de notre part. Par conséquent, en cas de contradiction avec les conditions générales d'achat, de vente ou de marché du client, les dispositions des présentes CGVS prévaudront. 3D HOME SERVICE se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les CGVS et à les appliquer à toute commande passée après la date de modification.

Les CGVS s'appliquent à toutes les ventes de matériels et prestations de services réalisées par 3D HOME SERVICE sans toutefois que cette liste soit exhaustive :

-Electricité -Décoration -Aménagement -Serrurerie- Menuiserie -Réalisation de pièces avec imprimante 3D -Dépannage informatique - Cours informatique - Négociation de produits ou services auprès de partenaires

2- DEVIS, COMMANDES DE MATERIELS

2.1 Les commandes ou marchés peuvent donner lieu à l'établissement préalable par 3D HOME SERVICE de devis. Les devis sont établis gratuitement, et sauf convention contraire, la validité des devis est limitée à 30 jours. Tous documents remis au client dans le cadre de la commande (études, plans, dessins, notices techniques, schémas et autres) demeurent confidentiels et sont la propriété exclusive de 3D HOME SERVICE. Ils doivent lui être rendus à sa demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage des documents susceptibles de nuire à 3D HOME SERVICE et s'interdit toute divulgation à des tiers quand bien même ces tiers seraient des co-contractants du client.

Pour la réalisation des devis de travaux de démolition, construction, aménagements intérieurs et/ou extérieurs, le client s'engage à fournir à 3D HOME SERVICE tous les plans d'implantation des réseaux ainsi que des éventuelles servitudes.

2.2 Toute commande ou marché doit faire l'objet d'un ordre écrit et signé par le client, rappelant le cas échéant le numéro de devis ou de projet. Les commandes ou marchés conclus avec 3D HOME SERVICE ne deviennent définitifs que lors de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de marché. L'accusé de réception qui comprendra les spécifications du matériel vendu ou de la prestation de service à réaliser, les conditions de paiement, le prix, le délai et le lieu de livraison ou de réalisation, est déterminant pour les conditions d'exécution de la commande ou du marché. Le client est tenu de signaler toute erreur ou omission éventuelle figurant dans l'accusé de réception, dans les 3 jours suivant sa réception. Passé ce délai, aucune contestation ou réclamation ne pourra être acceptée et la commande ou le marché sera considéré comme définitif et engageant le client.

2.3 Il appartient au client de s'assurer par lui-même ou avec le concours d'un conseil de son choix et à ses frais que les caractéristiques du matériel commandé correspondent bien à ses besoins. Le client reste seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation du matériel proposé ou fourni.

2.4 Une commande ou un marché acceptés par 3D HOME SERVICE pourra toujours être annulée par 3D HOME SERVICE dans les cas suivants et ce sans aucune indemnisation : en cas de force majeure, arrêt de fabrication par le constructeur du matériel vendu, et le cas échéant, de toute modification de la situation financière ou juridique du client (procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) . Dans ces cas, les versements éventuellement effectués à la date de l'annulation seront remboursés sous déduction des frais qui auraient pu être exposés par 3D HOME SERVICE.

3 – DELAIS DE LIVRAISON ET INSTALLATION DES MATERIELS ET DELAI D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE SERVICE

3.1 Les délais de livraison commencent à courir à compter de la date d'émission de l'accusé de réception de la commande. Les délais de livraison indiqués dans l'accusé de réception de la commande ainsi que dans le devis ne sont donnés qu'à titre indicatif, aussi précisément que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et/ou de transport. Le client sera informé dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible de tout retard qui viendrait à se produire. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité d'aucune sorte, ni motiver l'annulation de la commande par le client, quel qu'en soit le motif.

3.2 Lors de la livraison du matériel, le site ou lieu d'installation doit être conforme aux normes d'installation fournies par 3D HOME SERVICE lors de la remise du dossier d'installation ou du devis. Les normes comprennent tant les travaux de maçonnerie que l'installation électrique et les services auxiliaires (réseaux notamment) La mise en conformité du lieu d'installation est à l'entière charge du client.

3.3 Les prestations de service de 3D HOME SERVICE constituent des actes professionnels réalisés à la demande d'entreprises ou de particuliers sur le site ou domicile du client. Dans tous les cas, 3D HOME SERVICE agira en toute indépendance, par les moyens en personnel et en matériel de son choix. 3D HOME SERVICE pourra faire appel à la sous-traitance en toute discrétion.

3.5 En cas d'interruption des prestations de service du fait du client, et suivant sa durée, 3D HOME SERVICE sera autorisé à facturer les frais supplémentaires occasionnés.



4- PRIX

4.1 Sauf accord particulier écrit, les prix des matériels vendus s'entendent hors frais de port, matériel sous emballage standard. La facturation des frais de port sera effectuée selon les conditions convenues entre 3D HOME SERVICE et le client, selon les tarifs en vigueur lors de la passation de la commande.

4.2 Les prix et tarifs des matériels vendus et prestations de service sont indiqués hors taxes outre TVA au taux en vigueur. Ils se fondent sur les barèmes de prix en vigueur à la date de la commande. 3D HOME SERVICE se réserve le droit de modifier ses tarifs en cours d'année.

5 – CONDITIONS DE PAIEMENT – RETARD DE PAIEMENT / DEFAUT DE PAIEMENT

5.1 Sauf accord dérogatoire écrit, la facturation est effectuée au moment de la livraison du matériel ou de la réalisation de la prestation de service, en tenant compte des modifications. Toute livraison, même partielle donne lieu à une facturation.

5.2 Sauf convention, les modalités de règlement pour les clients en compte sont les suivantes :

Pour toute commande de matériel : un acompte de 30% du montant total TTC de la commande doit être versé à la réception de l'accusé de commande. Le solde (70%) doit être versé à la livraison pour tous les clients qui ne sont pas en compte, les conditions de paiement sont 100% à la commande. Pour toute prestation de service, un acompte de 30 % du montant total TTC de la prestation à réaliser devra être versé à la réception de l'accusé réception de la commande.

Le règlement s'effectue :

- Par virement bancaire
- Par carte bancaire
- Par chèques

Pour les clients qui ne seraient pas en compte, les paiements s'effectuent au comptant à réception de l'accusé de réception de la commande.

5.3 Dans l'hypothèse où 3D HOME SERVICE aurait accordé des conditions dérogatoires de paiement, 3D HOME SERVICE se réserve le droit de demander un paiement complet à la commande en cas d'incident de paiement ou d'indices graves et concordant, mettant en cause la crédibilité financière du client.

5.4 Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance rend immédiatement exigible toutes les créances, même non encore échues envers le client. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, la perception de pénalités de retard dont le montant s'élève à 3 fois le taux d'intérêt légal outre une indemnité de recouvrement d'un montant de 40 euros. 3D HOME SERVICE se réserve le droit, en cas de retard de paiement de suspendre toutes les livraisons ou prestations de service avec paiement échelonné, en cours jusqu'au complet paiement.

5.5 En cas de défaut de paiement total ou partiel 48h après la mise en demeure restée infructueuse, la vente de matériel sera résiliée de plein droit si bon semble à 3D HOME SERVICE, qui pourra demander en référé la restitution des produits ou matériels, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le défaut de paiement.

6 – LIVRAISON DE MATERIELS

6.1. La livraison est effectuée par la remise directe des fournitures à l'acheteur soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison de matériels vendu par 3D HOME SERVICE ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts.

6.2 En cas de livraison des matériels vendus par un transporteur, le client devra effectuer le déballage du matériel avec le livreur afin que toutes réserves et constatations soient faites lors du déchargement. Le risque du transport est toujours supporté par le client.

6.3 Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises ou matériels livrés ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'ayant fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur et dont copie sera adressée à 3D HOME SERVICE, sera considéré comme accepté par le client.

7 – ACCES AUX SITES

Pour les prestations de nettoyage réalisées par 3D HOME SERVICE, le client s'oblige à laisser à 3D HOME SERVICE un libre accès au site objet du marché de travaux ainsi qu'à ses annexes. Si des codes d'accès sont nécessaires pour pénétrer sur le site, le client s'engage à les fournir à 3D HOME SERVICE avant le début de la réalisation de la prestation.

8– ASSURANCES – SECURITE - DECHETS

8.1 Le client s'oblige à souscrire une assurance dommage-ouvrage lorsque celle-ci, aura regard des travaux réalisés sur son chantier s'avère obligatoire au regard des dispositions de l'article L 242- du code des assurances. D'une façon générale la sécurité du chantier confié par le client à 3D HOME SERVICE est sous la seule responsabilité du client.

8.2 Le client est producteur de déchets car reconnu comme étant la personne qui est à l'origine du déchet conformément à l'article L 541-1-1 du code de l'environnement. Le client doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. Les déchets restent sous la responsabilité du client en tant que producteur de déchet, traitement ou mise en décharge. Le client doit s'assurer que leur élimination soit conforme à la réglementation conformément à l'article L 541-2 et L 541-23 du code de l'environnement, le client restant engagé solidairement avec les tiers qui assurent l'élimination des déchets.

9 - RESERVE DE PROPRIETE

9.1 Le matériel vendu par 3D HOME SERVICE l'est avec une clause subordonnant expressément le transfert de propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoire, même en cas d'octroi des délais de paiement. La simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la créance originaire de 3D HOME SERVICE sur le client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé.



En cas de saisie ou toute autre intervention d'un tiers sur le matériel ou en cas de procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou de toute autre procédure d'insolvabilité équivalente, le client devra impérativement en informer 3D HOME SERVICE sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Le client s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété du matériel vendu tant qu'il n'en a pas intégralement payé le prix.

9.2 L'exécution de la réserve de propriété ne vaut pas retrait de la commande et n'est pas exclusive d'autres revendications de 3D HOME SERVICE à l'encontre du client.

D'un commun accord entre le client et 3D HOME SERVICE, il est convenu que cette dernière pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconques de ses créances, sur la totalité du matériel en possession du client, ces matériels étant conventionnellement présumés être ceux impayés. Dès lors 3D HOME SERVICE pourra reprendre ou revendiquer ses matériels en dédommagement de l'une quelconque de ses factures restant impayée, et ce sans préjudice de son droit de poursuivre la résolution des ventes en cours.

10 – GARANTIE

10.1 Le client, éventuellement assisté à ses frais par tout conseil de son choix, déclare avoir procédé préalablement à la passation de commande, à l'étude des caractéristiques et performances du matériel et qu'il le juge adapté à ses besoins et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Avant d'utiliser les matériels vendus, il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires et de procéder à des essais, tests et autres mesures qu'il jugera utiles et adaptées aux circonstances. Il lui appartient de se renseigner, documenter, informer sur les conséquences éventuelles de l'utilisation des matériels, sur la compatibilité avec d'autres composants et sur tout mode opératoire.

10.2 Les réclamations portant sur des vices apparents ou sur la non-conformité du matériel livré doivent être formulés au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la livraison du matériel, faute de quoi le produit livré sera considéré comme conforme et la livraison comme définitive.

10.3 La garantie contractuelle se veut contre les défauts de matières premières, les vices de construction ou de fonctionnement non-apparents. Les matériels neufs vendus par 3D HOME SERVICE sont garantis 12 mois à compter de la livraison, pièces, main d'œuvre et déplacement sauf sur les consommables et pièces d'usure sous réserve du respect des préconisations d'entretien et d'utilisation constructeur. Les pièces électriques sont garanties 6 mois. Par conséquent, les dispositions du présent article expriment les seules obligations de 3D HOME SERVICES au titre de la garantie des matériels et pièces détachées et constituent le seul recours du client à cet égard.

10.4 Le recours à la garantie contractuelle ne peut justifier aucun retard de paiement.

10.5 Aucun retour de matériel ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès et écrit de 3D HOME SERVICE.

11 – CONTESTATIONS ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes CGVS ainsi que l'ensemble des documents contractuels liant 3D HOME SERVICE au client sont régies par la loi française. Toutes les contestations émanant d'une application des présentes CGVS ainsi que de l'ensemble des documents contractuels pouvant lier 3D HOME SERVICE au client et

qui ne peuvent pas être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère.

Fait à le

Signature du représentant légal de la société

Signature du client

Précédée de la mention « lu et approuvé »